

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1 6 / 1 2 / 2 0 1 9**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019,**  
*L'an deux mille dix neuf, le seize décembre, à 19h00,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 05/12/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. **VISKOVIC, MAIRE.***

**PRÉSENTS :**

*M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, Mme DAGUILLANES, M. NYA-NJIKE, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI*

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

*Mme NAKACH qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ  
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC  
M. VACHEZ qui a donné pouvoir à M. TIENG  
Mme COLLETTE qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES  
Mme CAMARA-SAKHO qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER  
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. FONTAINE  
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à M. RATOUCNIAK  
Mme PELLICOLI qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI  
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KAPLAN  
M. TATI qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU*

**ABSENTS, EXCUSÉS :**

*Mme DODOTE, M. DRAME, Mme PHAM*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** *Mme MONIER*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** *Mme DAGUILLANES*

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

*Après avoir procédé à l'appel, M. **VISKOVIC, MAIRE**, propose de désigner Mme Lydie DAGUILLANES comme secrétaire de séance.*

*La proposition est approuvée à l'unanimité.*

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 15 novembre 2019

M. KRZEWSKI interroge sur les parties de ses interventions qui apparaissent "inaudibles" dans le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire lui rappelle de bien penser à ouvrir son micro lors de ses prises de parole et qu'il ne s'agit en aucun cas d'une censure.

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 DU CGCT)

### **1) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2020**

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), complété par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, modifié par le 4° de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), énonce :

*« (...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.*

*Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication (...). »*

La présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit permettre aux élus de se prononcer, d'une part, sur les éléments financiers connus au moment de la construction du budget primitif 2020 (BP2020), notamment les données issues du projet de loi de finances pour 2020, et, d'autre part, sur les objectifs de la commune et les moyens dont elle se dote pour les atteindre.

Le rapport d'orientation budgétaire est joint à la convocation des membres du Conseil municipal pour sa séance du 16 décembre 2019 ; l'examen du BP2020 sera porté à l'ordre du jour de sa séance du 24 janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle dans son propos préliminaire que le DOB est obligatoire dans les deux mois avant l'adoption du budget et qu'il constitue quasiment un pré-budget, tant les informations qui y sont détaillées, donne les lignes budgétaires pour l'année à venir. La présentation est assurée par M. RATOUCIHIK, 5<sup>e</sup> Maire adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers.

A la fin de la présentation de M. RATOUCIHIK, Monsieur le Maire signale l'arrivée en séance de Mme LEROCH-VICTOR, et salue le travail réalisé par l'administration et particulièrement la direction des Finances et des Marchés Publics pour l'élaboration de ce rapport.

Monsieur MAYOULOU-NIAMBIA intervient au nom du groupe Socialistes et Républicains  
« Merci Patrick pour ta présentation complète sur les principales orientations de ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), qui préfigure le budget primitif 2020. Comme on l'a noté ce sera un budget de reconduction, et cela est logique au vu de la période électorale que nous allons amorcer bientôt.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour saluer au nom du groupe Socialiste et Républicain le travail de qualité qui a été fait par le service Finances, qui une fois de plus nous a fourni un document exhaustif, clair et très exploitable.

Depuis le début de cette mandature, la majorité s'est attelée malgré la baisse globale des différentes dotations de l'État et un environnement économique atone comme il a été rappelé par Patrick précédemment, à maintenir une qualité de service rendu aux citoyens, qui se traduit par exemple par la non augmentation des taux d'imposition de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation et foncière sur le bâtis et non bâtis).

Cela s'est illustré aussi par un investissement conséquent dans l'amélioration de la sécurité des Noisiéliens : augmentation des effectifs de la Police Municipale, mise en place et déploiement de la vidéosurveillance.

Un autre exemple de la traduction de notre responsabilité envers les habitants en engagement budgétaire est l'investissement pour la reconstruction de l'école Jules Ferry, que la municipalité engage afin d'assurer un accueil sécurisé et optimal des enfants et personnels fréquentant cet établissement scolaire de la commune.

Tout ceci n'est possible qu'en appliquant une logique de bon gestionnaire qui a été infusé par Mr Daniel Vachez d'abord, puis poursuivi par M. Mathieu Viskovic par la suite. Une logique d'économie et de gestion responsable des budgets est engagée au sein des services de la Mairie, et je dois saluer ici l'engagement et la coopération des différents services qui ont parfaitement collaboré et continuent de faire des efforts remarquables en la matière.

Comme vous le voyez, tous nos efforts ne sont possibles qu'avec l'engagement entier des agents de la Mairie, qui pour la Majorité ne sont pas, loin s'en faut, une variable d'ajustement. Nous mettons en œuvre une politique de maîtrise raisonnée et rigoureuse des dépenses de personnel, dans un objectif de stabilisation de celles-ci et de modernisation de l'organisation des services.

Plusieurs tableaux d'évolution nous sont présentés dans ce ROB sur l'évolution sur 4 ans des dépenses de personnel, qui contextualisée, et comme l'a présenté Patrick, montre une maîtrise de l'évolution des dites dépenses.

Dans un souci de promouvoir et faire vivre un esprit solidaire dans notre ville, je salue l'effort de la municipalité en faveur des associations Noisiéliennes garantes comme chacun le sait de la

cohésion et du bon vivre ensemble dans notre ville, dans le maintien du niveau des subventions qui leur sont octroyées.

Tout ceci, comme cela a été présenté précédemment, est financé par un recours raisonnable à l'emprunt, afin que celui-ci demeure soutenable, et cela a toujours été présenté ici de façon transparente par la Municipalité depuis le début de cette mandature. Cela est également possible comme vous l'aurez compris du fait d'une gestion rigoureuse des ressources de la Mairie qui améliore notre capacité d'autofinancement.

Le groupe Socialiste et Républicain au nom duquel je m'exprime ici salue les grandes orientations de ce ROB, qui vont dans le sens de notre engagement auprès de nos habitants. »

M. BARDET intervient au nom du groupe Communistes et Républicains.

« Concernant le contexte dans lequel nous sommes, contexte à la fois économique et politique nous le savons mais je pense qu'il faut toujours se prémunir d'une approche qui sous couvert de technicité nous incline à devenir les gestionnaires sinon les pédagogues d'une politique d'austérité

Ainsi je note qu'il nous est annoncé un taux de croissance de 1,3 % et un taux d'inflation à 1,4 % Au vue des inégalités de répartitions de la richesse n'est ce pas là une régression sociale inscrit dans les chiffres ( d'ailleurs ça ne nous dit rien sur la nature de cette croissance ... on peut être plus riche en général en polluant plus et en exploitant plus ! )

je cite aussi plus loin « certaines grandes économies avancées sont quasiment au plein emploi que ça limite leur capacité de croissance . »

Sauf à considérer qu'en France métropolitaine, 3 364 500 personnes sont sans emploi et 2 166 100 exercent une activité réduite

Sauf à considérer qu'on ne pourrait pas investir massivement dans les besoins de la rénovation énergétique, de la santé, du social ... tout ce qui actuellement crie au secours.

Nous sommes bien dans une lutte pour un partage plus équitable des richesses ! C'est aussi une donnée économique ! Et à première vue c'est pas en le demandant gentiment et en attendant la bonté des possédants qu'on risque d'avoir une réductions de ses inégalités !

Vous savez le fameux ruissellement de l'argent qui en le donnant en haut devrait ruisseler vers le bas ! On peut même toujours en attendre l'inverse si on a bien compris la réforme des retraites annoncées !

Selon les chiffres du secours catholique 9,3 millions de Français sous le seuil de pauvreté 1 Français sur 5 ne mange pas à sa faim 1 Français sur 3 ne part pas en vacances Et ce n'est pas en cassant le thermomètre de l'observatoire de la pauvreté que notre gouvernement résoudra ce problème.

Pour les ressources en voilà ! L'exonération des cotisations patronales sur les bas salaires accaparent 2,5 % du PIB chaque année

On constate pour notre commune une baisse de participation des familles qui présentent les quotients familiaux les plus faibles

Que les tarifs municipaux devraient suivent l'inflation avec une hausse de 1,4 % au 1<sup>er</sup> septembre 2020 je rappelle que la revalorisation du SMIC sera de 1,2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020

L'économie ce sont des choix politiques sauf à rester enfermer dans un système ... et à voir régresser notre république par la montée de la pauvreté et des inégalités qui en aucun cas ne facilite l'engagement citoyen.

Face à cela je crois que l'espoir est dans nos luttes car à bien y regarder les solutions y sont inscrites à l'intérieur ... que ce soient dans les revendications et les propositions du personnel de santé, de l'hôpital public, des cheminots avec le ferro-routage etc ... il suffit d'aller y voir et de les lire attentivement pour s'apercevoir que l'avenir d'un véritable progrès est dans ses propositions ..... et pas par exemple dans le projet de retraite de ce gouvernement ni d'ailleurs dans le démantèlement accéléré et programmé de tous nos services et entreprise publique... et je crains à terme que la commune n'en fasse partie.

Vous comprendrez bien qu'en but à un tel contexte, à une telle attaque systémique de régression sociale, de déstructuration de nos services publiques et de cadeaux comme jamais donné aux puissants

Nous ne voulons donner en aucun cas donner un espace politique local à LREM qui s'acharne à foutre en l'air notre modèle social déjà bien attaquée par des années de réformes. Nous ne nous ressemblons pas et nous ne voulons nous rassembler avec eux de quelque manière que ce soit.

Pour Noisiel c'est dans ce contexte difficile que nous partageons les orientations de rationalisation et optimisation de la gestion des moyens, de ressources humaines, financières de la commune, la propreté de la ville, maintien de la tranquillité publique , le soutien aux associations.

Nous soutenons aussi le réaménagement du quartier du lizzard, la reconfiguration du Cour des Roches, le renouvellement du quartier de deux Parcs

Nous attirons cependant votre attention sur :

- Les ressources humaines qui ne doivent pas être considéré comme une variable d'ajustement budgétaire. Nous devons maintenir un service public de qualité répondant aux attentes de nos administrés. Si les dépenses de personnel ont augmenté cela résulte de la mise en place de la brigade de+ nuit de la police municipale et du CSU ( 9 création de postes)

- La sécurité des personnes qui est normalement une mission régaliennne de l'état pèse fortement sur notre budget communal notamment entre la mise en place de la vidéo protection et des embauches rappelées si dessus

- le désengagement de la dette lié à un étalement de celle-ci donne un peu de souffle aux finances communales mais cela reste tributaire de la politique actuelle menée par le gouvernement.

- la dette communale de 921€ par habitant ne constitue pas un référentiel vraiment pertinent car si pas d'investissement pas de dette.

Vous avez compris que la persistance d'orientation de gestion pour répondre aux besoins de notre population se fera dans un cadre toujours plus contraint et que nous aspirons à en desserrer les contraintes par toutes les mobilisations possibles communales ou revendicatives ..... et c'est ainsi que demain je vous donne rendez-vous dans la rue pour ne pas voir inscrire dans dans ce même document l'année prochaine une baisse de participation financières pour les familles qui présentent les quotients des familiaux les plus faibles ... »

M. KRZEWSKI félicite la municipalité pour la qualité du document, puis de citer Winston CHURCHILL, Ancien 1<sup>er</sup> Ministre Britannique, qui disait ne pas croire aux statistiques sauf celles manipulées par lui même. M. KRZEWSKI dit alors avoir quelques réserves sur les chiffres, mais souhaite s'attarder sur la partie relative à l'endettement, considérant qu'une bonne gestion ne créait pas de dette contrairement à une mauvaise gestion qui créait beaucoup de dette.

La dette de la commune se chiffre en millions d'euros.

M. KRZEWSKI aborde ensuite la question des chiffres de l'endettement par habitant qui est supérieur aux communes de même strates.

Il rappelle qu'en 2014 ce chiffre était de 5,7 par habitant, or en 2015 cela est monté à 18,4 ; 10,6 en 2016 puis 24,6 en 2017... estimant que les chiffres de la municipalités ne sont pas ceux trouvés sur internet.

M. KRZEWSKI regrette que la voix de l'opposition ne soit pas assez écoutée.

Monsieur le Maire se dit prêt à tout entendre, mais pas l'offense faite au personnel communal, et que les chiffres avancés sont ceux du Ministère ou de l'INSEE, ces chiffres n'ont pas été inventés par l'administration. Monsieur le Maire invite à se méfier des informations trouvées sur internet.

Monsieur le Maire, rappelle qu'au cours de cette mandature, en 2015, un contrôle a été demandée par l'ancien Maire, M. VACHEZ, auprès de la Chambre Régionale des Comptes, dont les conclusions avaient été très positives sur la gestion de la commune.

Quant au chiffre de l'endettement par habitant, il diminue, et ce sont les chiffres de la direction des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, s'il y avait des doutes sur les chiffres budgétaires de la commune, le contrôle de légalité serait intervenu depuis fort longtemps.

Monsieur le Maire rappelle que tous ces documents sont publics, et que l'opposition siège à la commission des Finances, où toutes les questions peuvent être posées en détail.

Monsieur le Maire indique qu'il aurait préféré également que le montant représenté par l'installation de la vidéo protection pour une meilleure sécurité ; ait pu être investi dans d'autres domaines, cependant il y avait un besoin urgent et une demande des habitants qui aujourd'hui s'en satisfont.

L'opposition est de nouveau invitée à siéger à la commission finances en vue de la préparation du Budget 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agira pas d'un vote mais d'une prise d'acte de la tenue du débat.

**ENTENDU** l'exposé de M. RATOUCHNIAK, 5e Maire Adjoint,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020, sur la base du rapport joint en annexe de la présente délibération.

**DIT** que le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2020 sera transmis au président de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne.

## **2) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE À JOUR**

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non pourvus, classés par filière, cadres d'emplois, grade et précisant notamment s'il s'agit d'un emploi à temps non complet.

Afin d'en faire un outil fiable en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétence, il appartient à la collectivité d'en faire un suivi rigoureux.

Cette mise à jour se fait notamment au regard des départs (retraite, mutation, détachement), des modifications de cadre d'emplois (par exemple avec le PPCR) des recrutements ou des créations des postes.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la mise à jour du tableau des effectifs.

Libellé du grade	Existant	Proposition		Effectif total du grade
		Création	Suppression	
Rédacteur principal de 2ème classe	3	1		4

**ENTENDU** l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

Libellé du grade	Existant	Proposition		Effectif total du grade
		Création	Suppression	
Rédacteur principal de 2ème classe	3	1		4

**3) CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA SEINE ET MARNE (FORMATION - EXPERTISE - CONSEIL - INSPECTION - ERGONOME)**

Le centre de gestion de Seine-et-Marne propose des services de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités territoriales dans différents domaines tels que l'hygiène et la sécurité (inspection, formation, conseil), l'expertise statutaire (conseils en ressources humaines, statuts de la fonction publique territoriale), la formation, et l'accompagnement du handicap, les missions facultatives en ergonomie.

Afin de simplifier le formalisme du conventionnement, le centre de gestion propose de regrouper l'ensemble de ces conventions en une seule convention.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**ENTENDU** l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la signature de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique de Seine Et Marne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de gestion de Seine-et-Marne relative aux missions optionnelles du centre de gestion au titre de l'année 2020, ainsi que les avenants éventuels.

**DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2020 et suivants.

#### **4) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION VOVINAM VIET VO DAO DE NOISIEL**

L'association sportive « Vovinam Viet Vo Dao » a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle,

En effet, 5(cinq) élèves du club ont représenté la France aux championnats d'Europe Juniors à Francfort en Allemagne du 1 au 4 novembre 2019.

La commune a toujours souhaité accompagner les associations sportives, afin de leur permettre de maintenir le niveau de performance sportive et de formation des jeunes de haut niveau.

Dans ce cadre, la commune propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle et forfaitaire par jeune à hauteur de 100 € soit un total de 500 €.

Monsieur le Maire précise qu'en tant que Président de l'association M. CALAMITA ne prendra pas part au vote.

M. KRZEWSKI souhaiterait connaître les résultats sportifs de l'association.

M. CALAMITA indique que l'association a obtenu 2 médailles d'or, 3 médailles d'argent et 1 médaille de bronze. Les jeunes ont pu représenter fièrement la France et Noisiel.

Les élus applaudissent cette performance.

**ENTENDU** l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

*M. CALAMITA ne participe pas au vote.*

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 500 euros à l'association Vovinam Viet Vo Dao ,

**DIT** que les crédits seront imputés sur le budget 2019 ,

#### **5) QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire souhaite un bon Noël et de bonnes fêtes de fin d'année au Conseil Municipal, avant de lever la séance.

*M. VISKOVIC, MAIRE, lève la séance à 20h05.*